



**S.N.A.D.I.G.E.**

**Syndicat National des Administrateurs et des Inspecteurs Généraux de l'INSEE**

siège social : DG de l'INSEE, Timbre Y502, 18 boulevard Adolphe Pinard 75675 PARIS cedex 14

<http://snadige.free.fr/>

Paris, le 11 janvier 2006

## Lettre n°12



**Le SNADIGE vous présente  
ses meilleurs vœux pour  
l'année 2006.**



### **Quel avenir pour l'ENSAE et le CREST ?**

Alors que le SNADIGE était déjà en alerte sur l'avenir du GENES suite à la décision du Comité de direction du 11 janvier 2005 d'ajourner la question du changement de statut du GENES (Cf. notre article « *Le GENES en danger* » dans la lettre n°11), l'actualité replace l'avenir de l'ENSAE et du CREST<sup>1</sup> au cœur du débat.

Après plusieurs tentatives avortées de regrouper les différentes unités de recherche en économie situées à Paris, le Premier Ministre a annoncé en septembre dernier la création, à l'appui du projet de loi sur la recherche qui est en discussion au Parlement, d'une **Ecole d'économie de Paris** (EEP) dont la direction sera confiée à T. Piketty (Directeur d'études à l'EHESS et Directeur du Département de sciences sociales de l'ENS). L'ENSAE ne ferait pas partie des membres fondateurs, qui étaient en première liste : l'université Paris 1, l'EHESS, l'École des Ponts et Chaussées, l'ENS, le CNRS et l'Inra. L'objectif de l'École d'économie de Paris, qui sera un campus de recherche sur le site de Jourdan, doté de moyens financiers et d'un statut lui conférant plus de souplesse, est de créer à Paris un pôle d'excellence en économie afin d'accroître la visibilité des formations labellisées dans le domaine économique et d'attirer les chercheurs français partis à l'étranger ainsi que des chercheurs étrangers renommés. Pour T. Piketty, il est clair que l'EEP ne décernera pas son label à des diplômes d'école (pas plus l'ENPC que l'ENSAE) mais à des masters obtenus au sein de ces écoles.

**L'INSEE** siège par le GENES, en tant que partenaire (au même titre que l'INED et l'Agence française de développement), au conseil d'administration de l'association de préfiguration de l'école d'économie de Paris. Mais l'INSEE (tant l'ENSAE que le CREST) pourrait-ils **se contenter de ce statut temporaire ? Sa possible absence de la future Ecole d'économie de Paris inquiète sur les intentions réelles des différents protagonistes vis-à-vis notamment de l'ENSAE.**

En parallèle, l'école Polytechnique et HEC projettent la création d'un pôle régional d'enseignement supérieur à Palaiseau (qui s'appellerait INSEFI). L'INSEE serait invité à le rejoindre mais l'intérêt pour l'INSEE de participer à ce pôle est encore très flou.

L'avenir de l'ENSAE et du CREST dépend des orientations stratégiques qui doivent très rapidement être décidées par l'INSEE sur sa participation à tel ou tel projet, voire aux deux (ce qui ne serait pas nécessairement incompatible). **En l'absence d'alternative sérieuse en matière**

<sup>1</sup> cf. notre courrier de fin novembre 2005 : *Pourquoi le CREST et l'ENSAE sont-ils exclus du projet de l'école d'économie de Paris ? Que fait l'INSEE pour forcer la porte ?*

**d'enseignement et de recherche en économie, le SNADIGE considère primordial que l'INSEE convainque les promoteurs de la future Ecole d'économie de Paris de ne pouvoir raisonnablement l'exclure des membres fondateurs.** S'il est important que l'ENSAE préserve les spécificités de ses enseignements en économie, sa participation active à ce projet ne peut que lui bénéficier. Son exclusion, a contrario, constituerait une menace sérieuse pour son avenir. Le SNADIGE invite donc la Direction de l'INSEE à prendre une position très ferme, en concertation avec les différents acteurs concernés (organisations syndicales, Anciens de l'ENSAE) et à revenir très vite sur le statu quo du statut qui paralyse le GENES.

### **La démarche « moyen terme » de l'INSEE mal engagée...**

L'INSEE a engagé, au premier trimestre 2005, une démarche moyen terme sur la période 2006-2010. Confiée au secrétaire général, elle se déroule en trois phases : (1) rassemblement des éléments de contexte et des facteurs d'évolution (évolution de la demande, exigences d'efficience, renouvellement des générations...), (2) approfondissement de quelques sujets et (3) construction d'un projet structuré selon un plan en trois parties (remplir notre mission, rester l'un des meilleurs instituts de statistique, gérer efficacement nos ressources). Tel que présenté aux organisations syndicales pour le CTP du 6 décembre 2005, le document est désormais accessible sur le site Intranet de l'INSEE, et chaque syndicat en dispose (41 pages sans les annexes : avis aux intéressés).

Les syndicats ont été informés du plan et des avancées tout au long du processus, mais, à l'exception de la CGC, ils n'ont pas voulu en discuter dans le cadre normal du CTP qui en traitait le 6 décembre dernier. Pourquoi ? La stratégie de la rupture est-elle la stratégie la plus efficace pour faire avancer la réflexion ?

Au SNADIGE, nous ne le pensons pas et c'est bien pourquoi les représentants CGC s'étaient préparés à participer pour critiquer utilement un document au message peu mobilisateur qui réunit des dossiers de qualité inégale. Quoique l'on pense de l'attitude des autres syndicats, elle manifeste le besoin d'une clarification des éléments de contexte (qui n'a pu commencer à se faire le 6 décembre) et d'un débat sur certaines des analyses présentées dans la démarche (action régionale, RP, informatique) pour que le personnel puisse se l'approprier.

Même si des incertitudes subsistent sur la suite de la procédure, **le SNADIGE considère que la troisième phase ne peut en aucun cas être considérée comme achevée. Le document présenté aux organisations syndicales ne donne aucune information ni sur les effectifs ni sur un calendrier, même approximatif, dans lequel pourraient s'insérer les différents projets.** Le SNADIGE entend donc demander la reprise du dialogue sur ce sujet fondamental pour l'avenir de l'INSEE.

### **CAP hors classe du 23 novembre 2005**

↳ **Lors de cette CAP, l'administration a choisi de maintenir le passage à la hors classe après 8 ans minimum et a volontairement limité le nombre de promotions,** qui ont profité toutefois aux deux filières (l'encadrement supérieur et l'expertise, cette seconde voie étant moins empruntée). A défaut de la publication d'un arrêté, tel que prévu dans les statuts, fixant pour 2005 le pourcentage maximum de promouvables à la hors classe, l'arrêté de 2004 (qui le fixait à 24%) restait valable. L'administration a laissé neuf postes disponibles au motif que le retard des années antérieures avait été rattrapé et qu'il convenait désormais de revenir à un rythme normal de promotion afin de ne pas déstabiliser le schéma des carrières.

Le SNADIGE a déploré l'état de dossiers individuels, incomplets ou pas à jour, ce qui ne peut que nuire aux intéressés, et réitéré sa demande de produire des mini-cv pour les agents en poste à l'extérieur, ce que l'administration s'est engagée à faire à l'avenir. Enfin, le SNADIGE s'est offusqué de l'absence injustifiée d'un camarade sur la liste des proposés. Les réponses apportées par l'administration sur ces différents points ont conduit notre syndicat à s'abstenir lors du vote.

## Loi du cœur, loin des yeux ?

Les syndicats CGC de l'Insee (SNADIGE et UGA) ont rencontré le 3 octobre dernier le secrétaire général de l'Insee sur le sujet de la communication de l'Insee avec ses agents isolés ou affectés en SSM. Cette réunion faisait suite à l'enquête (cf. notre article « *Isolé = oublié ?* » dans la lettre n°11) initiée par le SNADIGE auprès des IG et des administrateurs en poste à l'extérieur du SISA (ensemble constitué de l'INSEE, de la DGTPE et des services statistiques ministériels), enquête reprise par l'UGA pour sonder les attachés en SSM.

Ces deux enquêtes avaient révélé **l'insuffisance de communication que déplorent les agents « éloignés » du cœur de l'Institut**. La réunion a d'abord permis de souligner, s'il en était besoin, l'importance de l'entretien du lien de l'INSEE avec les agents en postes à l'extérieur. Ont par ailleurs été discutées les causes de ces difficultés de communication et les moyens d'y remédier.

Le préalable « technico-administratif » est désormais entériné : ainsi, il a été réaffirmé par le département du personnel et la DCSRI (Division des relations avec les services statistiques des ministères) que tout serait mis en œuvre pour finaliser au 1<sup>er</sup> janvier 2006 un **annuaire complet** des personnels de l'Insee en fonction dans le SISA et des isolés.

Cet annuaire sera exploité par l'administration pour proposer à **chaque agent non relié à l'Intranet de l'Insee** de choisir dans une liste de publications

internes celles qu'il souhaite recevoir (par courrier ou courriel).

Il va de soi que, une fois cet annuaire établi, il reviendra à chacun de signaler les mises à jour nécessaires pour que ne soit pas rompu le lien que nous avons appelé de nos vœux.

Notre proposition de création d'un Extranet accessible aux extérieurs n'a pas été retenue, des considérations de sécurité condamnant, semble-t-il, cette solution.

Enfin, l'idée d'un séminaire annuel ou bisannuel rassemblant les extérieurs et la maison-mère n'a pas séduit le secrétaire général qui a invoqué la lourdeur de l'organisation pour un bénéfice difficile à appréhender ainsi que l'existence de manifestations substituables comme les journées de méthodologie statistique, les séminaires « recherche ».

**A nous de veiller maintenant collectivement à ce que cet annuaire existe réellement au début de l'année 2006 et que les agents « coupés » de l'Intranet de l'Insee se voient bien proposer un choix de publications.**

Ce rétablissement de lien permettra en outre de mieux garantir le suivi par l'INSEE de la situation de chacun.

Pour mémoire, la population des isolés représente environ 200 personnes, soit 27 % des administrateurs et des IG. Aussi, le SNADIGE reste très mobilisé là dessus et suivra les mesures que l'administration entend mettre en œuvre sur cette question.

## Renouvellement de la CAP n°1

↳ Les inspecteurs généraux étaient invités à renouveler la CAP n°1 le 15 décembre dernier pour faire place au nouveau grade d'IG de classe exceptionnelle. 45 des 55 IG ont participé, soit une participation de 82 % !

**Le SNADIGE a obtenu deux sièges sur les trois : IGE Jacques Garagnon (suppléant Patrice Roussel), IGN Benjamin Camus (suppléant Jean Patrick Bernard).** Le troisième siège IGN sera occupé par Guy Desplanques (suppléant Ollivier Marchand).

Un grand merci à nos électeurs. Ils peuvent compter sur nous comme annoncé dans notre profession de foi.

Ce résultat équilibré permettra au SNADIGE de se trouver moins seul face à l'administration pour discuter des questions relatives aux IG

## Un répertoire interministériel des métiers de l'Etat (RIME)

Dans le cadre des travaux de l'Observatoire de l'emploi public, 20 groupes de travail spécialisés par grands domaines fonctionnels ont été lancés par la DGAFP (Ministère de la Fonction Publique), avec participation de représentants des syndicats et des administrations concernées. Parmi les domaines définis : l'élaboration et le pilotage des politiques publiques (C. Gilles représentant les Fonctions publiques - CGC), études et évaluation des politiques publiques (présidence Mazodier, P. Roussel représentant les FP-CGC), le service aux usagers (G. Lazarou représentant les FP-CGC), la justice, la sécurité, la GRH, la communication, etc. Les Fonctions publiques CGC participent à 12 groupes. Chaque groupe a élaboré, conformément à un guide méthodologique, des fiches types d'emploi-référent pour son domaine fonctionnel. 244 fiches ont ainsi déjà été élaborées en veillant à bien respecter la dimension interministérielle afin d'éviter les corporatismes et toute allusion aux grades et statuts. La DGAFP va finaliser ce travail en interne en janvier et soumettre un premier rapport assorti du répertoire fin février à la

concertation des directions et des syndicats. Le rapport définitif sortira au début de l'été, un colloque sera organisé en septembre.

La suite et l'usage de ce répertoire sont, pour le moins, pas clairs à l'heure actuelle. Sa similitude avec les démarches GPEEC (gestion prévisionnelle des effectifs, emplois et compétences), certes limitées au seul niveau directionnel, déjà en cours donne une impression de déjà vu.

Le RIME est présenté comme le futur moyen de communiquer sur les métiers de la fonction publique pour aider au recrutement et pour faciliter la mobilité. Personne n'est dupe : cette initiative aidera aussi (mais on ne veut pas effrayer) à supprimer corps et statuts particuliers ou réduire au moins leur nombre en les regroupant par grandes familles ou filières avec des niveaux communs et des grilles communes (quid des primes ?). **On ne peut que soutenir ce projet de simplification et d'harmonisation qui devrait favoriser le déroulement des carrières, mais à la condition que les grilles soient simultanément revalorisées. Soyons vigilants.**

### Appel à cotisation

Tu as certainement à cœur de donner au SNADIGE les moyens de poursuivre son action. Si tu souhaites le rejoindre, il suffit d'envoyer ta cotisation par chèque au nom du SNADIGE<sup>2</sup>. Son montant reste inchangé **pour l'année 2006**, à savoir :

- **75 €** pour les agents ayant au moins 4 années d'ancienneté dans le corps des administrateurs et pour les inspecteurs généraux;
- **37,50 €** pour les élèves administrateurs et les administrateurs ayant moins de 4 ans d'ancienneté.

***La cotisation permet une réduction de l'impôt sur le revenu !***

Adresse-le à : Marc Tapière, Trésorier du SNADIGE  
INSEE - Timbre C 101  
18, Boulevard A. Pinard  
75675 Paris Cedex 14

**Si tu souhaites ne plus recevoir la lettre du SNADIGE par courrier électronique, il te suffit de le dire en retour.**

<sup>2</sup> Syndicat régi par le code du travail et par des statuts déposés à la préfecture de Paris le 3 avril 2000